

# Les Plus de Modula Jump

## Comment fonctionne votre contrat ?

Le contrat Modula Jump est une assurance contre les impayés de vos clients, économique et forfaitaire, créée pour les PME PMI réalisant jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

### A qui s'adresse Modula Jump ?

A toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires assurable inférieur à 2M€.

### Quels risques sont couverts ?

Modula Jump couvre les pertes subies suite à l'insolvabilité présumée et/ou déclarée de vos acheteurs (impayés ou procédures collectives).

Le risque politique est également couvert sur les pays hors de l'OCDE.

### Sur quelle clientèle porte la couverture ?

Sur les clients situés en France et à l'Export, que ce soit en Europe, dans les pays de l'OCDE, dans les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud).

A l'exception des administrations, des collectivités et entreprises publiques et des particuliers.

### Quelle est la durée maximum de crédit couvert ?

Les délais de paiement couverts peuvent aller jusqu'à 120 jours, en France et à l'Export.

A l'issue de la durée de prorogation maximale pouvant être consentie de 60 jours, la couverture est stoppée automatiquement pour toute nouvelle livraison.

### Comment fonctionne la couverture ?

Demandes de couverture via Atradius Atrium, service en ligne par Internet.

Pour vos limites de crédit, vous avez 2 possibilités:

- «**Credit check**», vous obtenez une réponse instantanée à votre demande d'encours défini dans votre contrat pouvant aller jusqu'à 5000€.

### Les atouts d'Atradius Modula Jump

- Votre assurance contre les impayés est **forfaitaire, tout compris, sans surcoût**.
- Vous êtes **indemnisés rapidement** en cas d'impayés. **Pas de trou de trésorerie**.
- Vous réduisez vos coûts avec le **recouvrement inclus**, fait par un expert.
- Vous connaissez la **solvabilité de vos clients et futurs clients**.
- Vous **mobilisez plus facilement** vos factures pour dégager plus de trésorerie.
- Vous gérez **toutes vos démarches en ligne** pour décider vite.

- **Clients «dénomés»**, vous nous interrogez sur le niveau d'encours pour lequel vous souhaitez être couvert.

Chaque client fait l'objet d'une analyse de sa situation individuelle et d'une surveillance permanente par nos spécialistes de votre filière.

## Comment fonctionne le montant cumulé de vos limites de Crédit agréées ?

Le montant maximum du cumul de vos limites de crédit est indiqué dans les conditions de votre contrat.

La somme de vos limites de crédit agréées ne doit en aucun cas dépasser ce montant, sinon vous ne serez plus en mesure de faire de nouvelles demandes de limites de crédit dans Atradius Atrium.

Dès que votre cumul des limites de crédit agréées redescend en dessous du montant fixé, vous pourrez effectuer des nouvelles demandes.

Il est donc essentiel de suivre vos besoins de couverture et d'annuler ou de réduire les limites de crédit dont vous n'avez pas besoin, en fonction de votre volume d'affaires avec vos acheteurs.

## Quelles sont les modalités d'indemnisation ?

Déclaration de sinistre à nous transmettre au plus tard, dans les 30 jours après la fin de la prorogation maximale pouvant être consentie.

Indemnisation 4 mois à compter de la date d'échéance initiale la plus ancienne et après réception du dossier complet.

Délai d'indemnisation plus court en cas d'insolvabilité déclarée (procédure collective) dans le mois qui suit la constatation de l'insolvabilité.

- **« Credit Check »** : 90% du montant HT de la créance.
- **Clients dénomés** : 90% du montant HT de la créance.

## Comment s'effectue le recouvrement ?

Dès transmission de la déclaration de sinistre à Atradius :

- Prise en charge du recouvrement des créances amiable et judiciaire par Atradius Collections incluse dans votre contrat.
- Possibilité de confier à Atradius le recouvrement des créances non couvertes.

Elles seront affectées aux factures impayées dont les échéances sont les plus anciennes.

## Comment est déterminé le coût de votre contrat ?

Vous choisissez selon vos besoins de couverture et votre chiffre d'affaires :

- votre maximum d'indemnité annuel, jusqu'à 200 000€.
- le rythme de paiement de votre prime, annuel, trimestriel, semestriel.

Vous savez ce que vous devez payer, dès la signature de votre contrat : la prime annuelle est forfaitaire et tout compris.

## Quelle est la durée de votre contrat ?

1 an renouvelable par tacite reconduction, en standard.

Résiliation possible à la date d'échéance moyennant un préavis de 2 mois.

## Comment accéder plus facilement au financement ?

Possibilité de déléguer le bénéfice de votre contrat à un tiers notamment votre banquier qui peut ainsi vous consentir de meilleures conditions d'accès au financement.

En cas d'indemnisation, Atradius verse à votre partenaire financier le montant de l'indemnité.

## Comment puis-je effectuer mes démarches au quotidien ?

Pour toutes vos démarches quotidiennes, vous disposez d'un accès sécurisé à Atradius Atrium, notre service internet de gestion en ligne :

- Demandes de limites de crédit
- Introduction de sinistre
- Consultation des conditions de votre police
- Consultation des dossiers sinistre
- Suivi des actions de recouvrement
- Alertes en cas de modification de couverture...

## Que faire si j'ai des questions sur le fonctionnement de mon contrat ?

Il vous suffit de nous envoyer un email à l'adresse :

**modulajump@atradius.com**

Atradius Crédito y Caución S.A.  
de Seguros y Reaseguros

159, rue Anatole France  
CS50118

92596 Levallois Perret Cedex  
Tel : +33 (1) 41 05 84 84  
info.fr@atradius.com

Suivez Atradius sur les médias sociaux  
[youtube.com/user/atradiusFR](https://www.youtube.com/user/atradiusFR)  
[linkedin.com/company/atradius-france](https://www.linkedin.com/company/atradius-france)

[www.atradius.fr](http://www.atradius.fr)